

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Marseille, le 04/09/2017

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE MARSEILLE**

22-24, rue Breteuil  
13281 MARSEILLE CEDEX 06

Téléphone : 04.91.13.48.13

Télécopie : 0491.81.13.87/89

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h45

E17000136 / 13

Monsieur le Maire

5 place de l'Eglise

chef-lieu

05100 VAL-DES-PRES

Dossier n° : E17000136 / 13

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR



**Objet** : la révision générale de Plan Occupation des Sols et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Val-des-Près

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Dominique FAURE, Comptable, demeurant ZA le pré de Faure, SAINT MARTIN DE QUEYRIERES (05120) (tel : 04 92 20 06 22 ; portable : 06 81 38 62 17) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,

ou par délégation,

signé

S. AZNAR

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

04/09/2017

N° E17000136 /13

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 22/08/2017, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Val-des-Près demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet **la révision générale de Plan Occupation des Sols et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Val-des-Près ;**

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

**DECIDE**

**Article 1er** : Mme Dominique FAURE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**Article 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

**Article 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de Val-des-Près et à Madame Dominique FAURE.

Fait à Marseille, le 04/09/2017

Le Président,



Dominique BONMATI